



## JUSTIFICATIF PERMANENT DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL entre 20 heures et 6 heures « Exploitants et salariés agricoles »

Attestation validée et reconnue par la Préfecture de la Sarthe

Je soussigné(e).....

exploitant(e) agricole sur la/les commune(s) de.....

salarié(e) agricole sur la/les commune(s) de.....

Né(e) le : ...../...../.....

Domicilié à (adresse complète) : .....

N° de Siret (pour les exploitants): .....

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 portant sur la réglementation des déplacements, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19:

- **Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ne pouvant être différé ;**
- **Déplacement nécessaire et indispensable pour les besoins de mon exploitation agricole ne pouvant être différé ;**
- **L'activité agricole ne peut être organisée sous forme de télétravail.**

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature du titulaire de l'autorisation:

Pour les salarié(e)s, Signature et/ou cachet de l'employeur:  
(Nom de l'exploitant ou de la société)